



MDPH 05

Maison Départementale des Personnes Handicapées

29 Bis, Avenue Commandant 05000 GAP

☎ : 04 92 20 63 90 📠 : 04 92 20 63 99

DELIBERATION RELATIVE A LA REVALORISATION DES SALAIRES DU GIP-MDPH RATTACHES A LA GRILLE INDICIAIRE DE CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Nombre de conseillers en exercice	24
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Abstention :	0

VOTES	
Pour :	16
Contre :	0

Le jeudi 1^{er} décembre 2016, à Gap, 29 Bis, Avenue Commandant Dumont 05000 GAP s'est réunie la Commission exécutive du GIP – MDPH 05, sous la présidence de Madame Béatrice ALLOSIA présidente par délégation, en présence de :

Mesdames Mireille BELLAIS, Sophie CESMAT, Renée LAURENS Catherine MILLON Ginette MOSTACHI, Muriel NICOLAS, Françoise PINET, Aurélie POYAU, Isabelle STUTZMANN.

Et Messieurs, François BACH, David BLANC, Daniel BOHN, Pierre COUSSY, Roger FAURE, Robert GUICHARD, Claude MICHEL, Rémy ODDOU, Jérôme VIEUXTEMPS.

Excusés : Valérie DEININGER, Marie-Noëlle DISDIER, Pascale DOMEYNE, Fabienne LAVERHNE, Paul BOSSON et Gérard COLLIT

OBJET : Revalorisation salariale des salariés de la MDPH rattachés à la grille de catégorie C

En 2011, la Présidente du GIP-MDPH a signé un accord collectif visant à rapprocher les conditions de travail des salariés du GIP avec celles du Département. De ce fait, certains salariés ont été rattachés à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale en catégorie C.

Actuellement, par décision de la COMEX, l'ensemble des salariés de la MDPH bénéficient du CNAS et des tickets restaurants (18 tickets/salarié). En outre, une complémentaire santé a été mise en place et une prévoyance garantissant aux salariés un traitement à 90 % de leur salaire dès le 1^{er} jour d'absence.

Depuis octobre 2014, des discussions entre la Direction de la MDPH et les délégués du personnel tendent à faire évoluer la rémunération des salariés de catégorie C.

Suite à ces négociations, la COMEX décide de donner mandat à la Présidence de la MDPH afin de rendre effective une revalorisation des salaires des personnels du GIP-MDPH rattachés à la catégorie C afin qu'elle devienne effective au 1^{er} janvier 2017.

La Présidente du GIP-MDPH 05
Par délégation

Béatrice ALLOSIA

MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES
29 Bis, Avenue Commandant Dumont
05000 GAP
Tél. 04 92 20 63 90